














Projet associatif



2021-2025

Sommaire

 Préambule	02
 Historique	03
 Valeurs de l'Association	04
 Organisation de l'Association	05
 La direction générale	08
 Les moyens	09
 Le suivi des établissements et des services	12
 Evaluation du projet	13
 Plan d'action pour les années à venir	14
 Actions transversales et projets	16
 Conclusion	17

Préambule

Le projet associatif est un document contractuel qui définit notre Association et ses orientations en vue d'offrir un service de qualité aux enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté sociale, familiale ou présentant des troubles du comportement, confiés par décision administrative ou judiciaire.

Il est destiné à fédérer les adhérents bénévoles et les professionnels de l'Association et à devenir leur référence commune.

Il est le fruit du travail des membres du Conseil d'Administration de l'Association de Thiétreville ; il a été approuvé lors du Conseil d'Administration du 20 avril 2021.

Il prend en compte :

- l'expérience acquise depuis plus de 70 ans au service des jeunes pris en charge et de leur famille,
- les attentes et les nouveaux besoins émergeant des « usagers », de leur environnement familial et social dans le respect des prescriptions de la loi du 2 janvier 2002 et suivantes,
- il s'impose aux membres de l'Association et à l'ensemble des personnels.

Historique

Créée en 1947, l'Association de Thiétreville a d'abord géré le Logis Saint François qui accueillait des garçons dits « caractériels », âgés de six à seize ans.

Son développement s'est inscrit, par la création d'autres services, en favorisant l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes accueillis pour les amener à donner sens à leur vie.

La création d'un siège social, le recrutement d'une directrice générale (avril 2011) se sont avérés indispensables pour organiser, harmoniser, gérer l'ensemble des structures réparties sur le département de Seine-Maritime, planifier l'avenir en formulant des critères d'évaluation du fonctionnement et en répondant à des projets inscrits dans ses valeurs.

Valeurs de l'Association

✓ Respect de la personne

Le jeune, au centre de notre projet, ne peut être réduit à ses seules difficultés. Pour nous, la personne du jeune est première, elle existe par elle-même.

Nous sommes garants du respect de sa dignité, de son intégrité physique, morale et spirituelle, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité dès sa prise en charge.

✓ Respect de l'institution

Comme tout citoyen, nous devons tous, adultes et jeunes, apprendre « le vivre ensemble » dans le respect des lois en vigueur dans notre pays et des différents textes et règlements de notre Association, inscrits dans chacun des établissements.

✓ Respect des biens

L'Association a la volonté d'accueillir les jeunes dans un environnement décent, pour favoriser leur épanouissement et l'apprentissage de la vie de citoyen.

C'est ainsi que le jeune est amené à respecter la propriété de chacun, les biens mis à disposition sur son lieu de vie et, par voie de conséquence, le bien public au service de tous.

Organisation de l'Association

L'Association de Thiétreville a son siège social à Fécamp (76),

Son Conseil d'Administration gère plusieurs établissements et services répartis sur l'ensemble du département, placés sous la responsabilité administrative et financière d'une directrice générale.

✓ **Le siège social**, situé à Fécamp,

- il met en œuvre la politique générale décidée par le Conseil d'Administration,
- il met en application la loi 2002-2, les différents textes et règlements régissant notre secteur d'activité,
- il assure le suivi des procédures,
- il exerce au nom de l'Association ses pouvoirs de direction et le contrôle des activités,
- il propose des perspectives d'évolution.

✓ **Le Logis Saint François**

Direction à Thiétreville, qui comprend :

☐ un Dispositif ITEP/SESSAD/SEA

- L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) de 50 places, dont un internat de 20 places
- Le Service d'Education et de Soins Spécialisée A Domicile (SESSAD) basé à Sainte Marie des Champs (76) de 12 places
- Le Service d'Évaluation et d'Accompagnement (SEA), situé au Havre

Le SEA relève du Dispositif ITEP : il intervient sur Le Havre et son agglomération en partenariat avec l'UGECAM qui intervient en milieu rural ; il permet d'accompagner des adolescents et jeunes adultes de 12 à 20 ans en grande difficulté psychologique.

- ❑ Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de 20 places, adossée à l'ITEP

Ces jeunes peuvent bénéficier d'une scolarité sur place ou sont intégrés dans les écoles et collèges du secteur.

- ✓ **La MECS Les Marronniers**, située à Fécamp

La MECS est habilitée par le Conseil Départemental et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour accueillir dix-sept jeunes garçons en internat et en appartements extérieurs.

- ✓ **Le Centre Educatif Renforcé (CER) Les Marronniers**, situé à Saint Aubin Epinay (76)

Le CER a l'habilitation justice pour accueillir six garçons en internat pendant trois mois (durée d'une session).

✓ **Le Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) Les Marronniers**

Il intervient sur l'ensemble du secteur de la Pointe de Caux, avec des lieux d'accueil à Fécamp, Le Havre et Cany Barville.

Il est habilité à prendre en charge l'accompagnement de jeunes dans leur environnement social et familial. Ces mesures sont d'ordre administrative ou judiciaire.

✓ **L'Espace Rencontre**, situé à Fécamp

L'Espace Rencontre s'adresse à toute situation où l'exercice d'un droit de visite enfants/parents est difficile, conflictuel ou interrompu.

✓ **Le Salon Parentali'thé**, situé au Havre

Le Salon s'adresse aux familles. C'est un espace de soutien gratuit, anonyme, non thérapeutique hors du champ de la protection de l'enfance.

La direction générale

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, représenté par la présidente, la directrice générale :

- met en œuvre la politique générale décidée par le Conseil d'Administration,
- met en application la loi 2002-2 et les différents textes réglementaires régissant notre secteur d'activité,
- veille au respect de la législation du secteur social et médico-social et s'inscrit dans les orientations et schémas édictés par les différentes tutelles,
- exerce, au nom de l'Association, les pouvoirs de direction, le contrôle des activités,
- assure une gestion des personnels cohérente, harmonisée, adaptée aux besoins ainsi qu'une gestion financière rigoureuse,
- coordonne et mutualise les moyens mis à disposition dans les établissements,
- contrôle les investissements matériels et immatériels,
- assure le respect des procédures,
- recrute les principaux responsables des établissements et services et précise leurs missions,
- est force de proposition pour une amélioration des prises en charge et de l'accompagnement, ainsi que pour des perspectives d'évolutions.

Pour certaines de ces responsabilités, la directrice générale sera assistée par la directrice administrative.

Les moyens

✓ Les moyens humains

Les membres du Conseil d'Administration

- se doivent d'adhérer aux valeurs de l'Association,
- ont la volonté de s'impliquer dans la vie de l'Association et d'y apporter leurs compétences,
- doivent faire preuve de discrétion,
- participent aux activités mises en œuvre par l'Association, les établissements et services,
- s'informent sur l'actualité sociale, législative et administrative concernant les personnes accueillies dans ses établissements,
- font connaître l'Association et ses missions,
- anticipent les évolutions des établissements et services.

Le personnel

L'Association s'assure que le personnel recruté est en nombre suffisant, qu'il soit qualifié et compétent.

Le recrutement des personnels de direction est de la responsabilité du Conseil d'Administration.

La répartition des responsabilités entre le Conseil d'Administration, la direction générale et les directeurs des établissements et des services fait l'objet d'une délégation écrite.

L'Association est attentive à :

- sélectionner, recruter des personnels qui adhèrent aux valeurs associatives et qui respectent la déontologie propre à leur profession,
- favoriser l'engagement, l'implication et la concertation des professionnels pour faire évoluer leurs compétences dans le but de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies,
- développer une culture commune en créant des conditions d'échanges entre les professionnels et les différents établissements en continuant l'harmonisation des pratiques,
- maintenir la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences),

Les personnes expertes

L'Association s'entoure de personnes expertes compétentes dans des domaines spécifiques afin de respecter les cadres législatifs, réglementaires et techniques induits par ses activités et de garantir le développement de projets de qualité.

✓ **Les moyens matériels**

Afin d'atteindre ses buts, l'Association met à disposition des établissements et des services, des locaux et des équipements. Elle veille à leur mise en conformité et en sécurité dans le respect des réglementations.

✓ **Les moyens financiers**

L'Association gère des établissements et des services agréés et habilités par les autorités compétentes bénéficiant d'un financement public (PJJ, Assurance maladie et collectivités territoriales) lui permettant d'assurer la poursuite de ses activités.

L'Association veille à la bonne utilisation des fonds qui lui sont versés en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Association met en œuvre toute démarche visant l'obtention de fonds et de ressources permettant un fonctionnement satisfaisant des établissements et des services dont elle a la responsabilité.

L'Association veille à établir un dialogue concerté avec les autorités de tutelle.

✓ **Partenariat**

En fonction de la nature de ses activités et des personnes accueillies dans ses établissements et services, l'Association établit des conventions de partenariat, notamment avec les services déconcentrés du Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales et du Ministère de l'Éducation Nationale. D'autres conventions peuvent être signées avec tout organisme intervenant dans son champ d'activité.

Le suivi des établissements et des services

L'Association est garante, auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des établissements et des services, d'une gestion responsable et respectueuse des valeurs associatives.

Dans ce but, l'Association prévoit :

- une réunion mensuelle entre les membres du bureau et la directrice générale. Ces réunions font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu,
- lors des Conseils d'Administration, le ou les directeur(s) sont invités pour présenter les activités, le fonctionnement et les projets des établissements et services,
- une participation d'administrateurs à des instances mises en place par la directrice générale.

Evaluation du projet

Lors de chaque Assemblée Générale, le projet associatif sera mis à l'ordre du jour en vue de l'évaluer. Un groupe sera constitué pour y apporter les modifications en associant toute personne susceptible de contribuer à son évolution.

Plan d'action pour les années à venir

✓ Association

- Veiller à l'éducation citoyenne des valeurs et symboles de la République Française,
- Renforcer le Conseil d'Administration en recherchant des personnes, non seulement intéressées par nos activités, mais également prêtes à s'impliquer dans les différentes instances,
- Continuer à maintenir l'équilibre financier des établissements,
- Veiller à maintenir le patrimoine en état afin d'assurer aux jeunes les meilleures conditions de vie au sein des structures,
- Participer aux différentes instances regroupant les Associations médico-sociales : URIOPSS, UPDA,...
- Accompagner les établissements et services dans la démarches de CPOM,
- S'inscrire dans la dynamique locale et réfléchir sur le devenir de notre Association,
- Rester en état de veille sur les évolutions et orientations sociales et proposer, éventuellement, le développement ou la création de nouvelles structures ou services,
- Connaître chaque année le devenir des jeunes quittant nos structures à leur sortie et six mois plus tard.

✓ Logis Saint François

Tous les textes régissant le DITEP et la MECS sont à jour, il convient maintenant de :

- poursuivre l'amélioration et l'entretien des locaux afin que ceux-ci restent adaptés aux missions de l'établissement,
- veiller à ce que la prise en charge scolaire (classes et ateliers) permette de donner les meilleurs chances d'insertion aux jeunes.

✓ MECS Les Marronniers

Tous les textes régissant la MECS sont à jour, il convient maintenant de :

- veiller à la qualification des personnels,
- poursuivre une gestion rigoureuse et équilibrée à partir des moyens qui nous sont octroyés,
- continuer à harmoniser les pratiques professionnelles entre les deux MECS de l'Association, la direction unique favorisant cette orientation.

✓ CER Les Marronniers

Tous les textes régissant le CER sont à jour, il convient maintenant de :

- rechercher l'équilibre financier lors de chaque session,
- stabiliser le personnel éducatif en l'amenant à s'engager dans un processus de formation continue,
- assurer un management adapté au fonctionnement spécifique du CER,
- trouver des locaux pérennes suite à l'accord de la PJJ.

✓ SEMO Les Marronniers

Tous les textes régissant le SEMO sont à jour, il convient maintenant de :

- continuer à assurer la cohésion des quatre antennes,
- s'adapter au nouveau service d'Intervention Educative à Domicile Renforcée,
- maintenir l'équilibre financier,

Actions transversales et projets

- ➔ Favoriser des formations transversales entre les personnels des différents établissements et services pour une meilleure cohésion de l'Association.
- ➔ Maintenir les jardins potagers en partenariat avec des jardiniers locaux biologiques pour une meilleure insertion des jeunes dans la vie active.
- ➔ Renouveler le partenariat avec l'Association Côté Pilote Professeur Gosset de Fécamp.
- ➔ Favoriser toute forme d'expression personnelle par la pratique d'activités collectives et/ou individuelles : sportives, culturelles, de loisirs, de détente, de bien-être, etc... en partenariat avec les associations ou/et structures locales (Office des Sports, MJC, la scène nationale, l'école d'arts plastiques, l'école de musique, le Service du Patrimoine de la ville de Fécamp ou d'autres lieux).

Conclusion

Si notre Association est en capacité de faire face à l'environnement actuel, il convient de poursuivre notre action auprès de ce public en difficulté qui nous est confié en continuant de nous inscrire dans :

- Les politiques de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil Départemental, de la PJJ, des collectivités locales,
- Un réseau partenarial : UPDA, URIOPSS, NEXEM,...
- Les instances de concertation et groupes de travail initiés par les différents acteurs de l'action sociale.

Ce projet associatif a été présenté et validé lors du Conseil d'Administration du 20 avril 2021.

Michelle JEANNE-BILLIAUX
Présidente



ASSOCIATION DE THIETREVILLE

Siège Social

Rue du 11 novembre 1918
76400 FECAMP

☎ 02.27.30.22.53

📠 02.27.30.47.19

✉ secretariat.general@thietreville-asso.fr